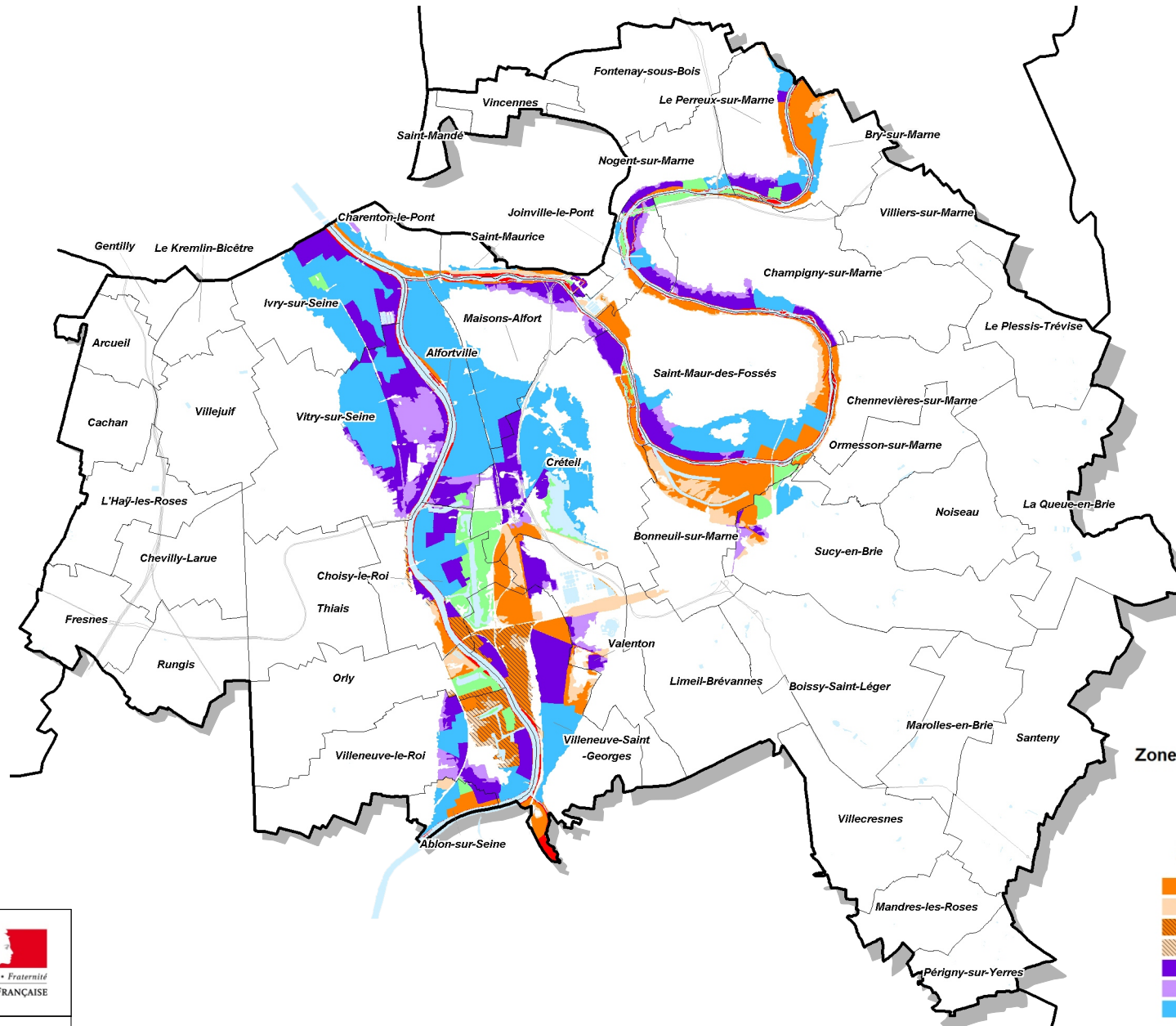


Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne et de la Seine approuvé le 12/11/2007 (PPRI) Zonage réglementaire



(le règlement est consultable sur le site de la préfecture)
Zones inondables, contraintes importantes sur l'urbanisme :

- Zone rouge de grand écoulement
- Zone verte à préserver pour la qualité du site

Zones inondables, urbanisation sous conditions :

- Zone orange foncé: espace urbanisé aléas fort-très fort
- Zone orange clair: espace urbanisé autres aléas
- Zone d'opération d'intérêt national : orange foncé
- Zone d'opération d'intérêt national : orange clair
- Zone violet foncé: urbain dense aléas fort-très fort
- Zone violet clair: urbain dense autres aléas
- Zone bleue: centre urbain aléas fort-très fort-autres

Source : DRIEA-IF/UT94 © IGN - BD Topo ®